



Difficile pour moi de trouver le sujet prioritaire en ce mois de décembre.

Il y a eu la première phase de négociation à laquelle plus de 220 enseignantes et enseignants ont participé. Les personnes déléguées de votre établissement vous feront connaître les demandes prioritaires de notre syndicat au retour des Fêtes. Vous serez à nouveau consultés pour finaliser le cahier de nos demandes au printemps. J'en profite pour remercier les enseignantes et les enseignants qui ont pris la peine de participer, d'échanger et d'émettre leur point de vue quand à la prochaine négociation de leurs conditions de travail.

Un autre sujet d'actualité, local celui-ci : la nouvelle école de Vaudreuil-Dorion. Suite à l'assemblée générale, nous sommes allés rendre une deuxième visite au conseil des commissaires. Nous tiendrons une assemblée générale au début de l'année 2014 pour faire le point et pour décider ensemble de la suite des événements.

Pour terminer, je ne peux vous écrire un mot sans vous souhaiter de joyeuses fêtes. Prenez le temps de vous reposer et de vivre ce temps de réjouissance avec votre famille et vos amis. Vous le méritez bien.

Véronique Lefebvre
Présidente du SERV



Les personnes ayant bénéficié d'un congé sans traitement ou partiel sans traitement au cours de la dernière année scolaire (incluant le congé parental) peuvent demander à racheter ce service aux fins de leur régime de retraite. **Il importe de souligner que le coût du rachat sera moindre si la demande de rachat est reçue par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) dans la période de six mois suivant la fin du congé.** Après ce délai, il est quand même possible de racheter, mais le coût sera égal ou plus élevé.

De plus, les taux de rachat augmenteront à partir du 1^{er} janvier 2014. Si vous avez l'intention de faire une demande, elle doit être acheminée à la CARRA avant le 31 décembre 2013 pour bénéficier des taux actuels.

En plus des congés sans traitement ou partiels sans traitement, d'autres situations peuvent amener une possibilité de rachat, notamment :

- ◆ Congé de maternité débuté avant le 1^{er} janvier 1989 qui n'a pas été crédité (rachat à coût nul);
- ◆ Service occasionnel non cotisé effectué avant le 1^{er} janvier 1988 dans le réseau de l'éducation (ou avant le 1^{er} janvier 1987 dans le réseau de la santé) (ex : suppléance, travail à temps partiel ou comme étudiant dans divers ministères avant 1988).

Vous n'avez pas à faire de rachat de service dans les situations suivantes :

- ◆ Congé de maternité (20 ou 21 semaines selon le cas) débuté après le 31 décembre 1988;
- ◆ Période d'assurance salaire (pendant les trois premières années d'invalidité);
- ◆ Période de congé sabbatique à traitement différé;
- ◆ Période de retraite progressive;
- ◆ Période de congé sans traitement à temps plein de 30 jours civils consécutifs ou moins et congé partiel sans traitement de 20 % ou moins (depuis le 1^{er} janvier 2002).

Si vous avez des questions concernant votre dossier, je vous invite à me contacter pour que l'on puisse vérifier les possibilités de rachat, ainsi que leur pertinence et leur rentabilité.



DANS CE NUMÉRO :

➤ Établissement vert	2
➤ Fondation Jasmin Roy	2
➤ La Charte en 5 points	3
➤ Libérations	3
➤ Calendrier Fonds FTQ	4
➤ Comité des jeunes	4



En 1993 naissait le mouvement des Établissements verts Brundtland d'un rêve collectif de centaines de personnes qui partageaient l'espoir d'un monde meilleur pour toutes et tous, ici et ailleurs sur la planète. Vingt ans plus tard, notre vaste réseau compte plus de 1 400 établissements qui vont des écoles primaires et secondaires aux cégeps, centres universitaires, centres de la petite enfance (CPE), centres jeunesse, syndicats, entreprises d'économie sociale, etc.

Si ce 20e anniversaire nous permet de fêter le chemin parcouru, il doit également donner au mouvement l'énergie nécessaire pour continuer à s'enraciner dans les milieux. La dernière session nationale EAV-EVB, qui a eu lieu le 10 octobre dernier, a été l'occasion d'actualiser le plan de travail afin de permettre au mouvement de consolider ses bases, de poursuivre son développement et de recevoir la reconnaissance qui lui revient. En voici un bref compte rendu.

Retour sur le 20e anniversaire des EVB-CSQ

Au printemps dernier, pour célébrer les 20 ans des EVB-CSQ, une foule d'activités ont été organisées partout au Québec. Certaines personnes ont organisé des grandes marches festives, d'autres ont réalisé des calendriers, composé des chansons, beaucoup ont simplement célébré ces 20 ans d'engagement pour un monde meilleur. Plusieurs régions ont proposé 20 gestes et 20 actions à entreprendre pour favoriser un avenir viable.

D'autres activités se réaliseront d'ici la fin de l'année 2013. Pour en savoir plus sur celles réalisées dans les milieux dans le cadre des 20 ans du mouvement, nous vous invitons à visiter le site, à l'adresse suivante : <http://20ans.evb.lacsq.org/medias/revue-de-presse/>.



Capsules du vendredi

Pourquoi ne pas finir la semaine en beauté avec vos élèves en leur permettant de voyager sur la planète en trois minutes seulement grâce à nos capsules vidéo diffusées tous les vendredis sur notre site Internet ?

Capsules vidéo : <http://sedna.radiocanada.ca/fr/aventure/videos/3218>.



LUTTE À L'INTIMIDATION

Le coffret d'aide destiné à outiller le personnel scolaire contre l'intimidation sera disponible après les Fêtes. Ce coffret vise à conseiller le personnel scolaire, les parents et les élèves dans leur recherche de solutions efficaces pour contrer l'intimidation.

Pour de plus ample information, consultez le site internet au www.fondationjasminroy.com.

Une trousse sera également disponible au syndicat.



LA CHARTE EN 5 POINTS

Le projet de charte des valeurs québécoises, dévoilé par le ministre Bernard Drainville le 10 septembre dernier, se déploie en 5 points:

1. Modifier la Charte québécoise des droits et libertés de la personne (CQDLP) afin d'y inscrire formellement le caractère neutre de l'État sur le plan religieux ainsi que le caractère laïque de ses institutions. De même, il est prévu de définir dans la CQDLP, les concepts d'accommodement et de contrainte excessive en matière religieuse. On veut également y renforcer le principe d'égalité entre les femmes et les hommes.
2. Énoncer un devoir de réserve et de neutralité en matière religieuse pour le personnel de l'État. Ce devoir se traduirait par une obligation d'accomplir les tâches qui lui sont confiées objectivement, indépendamment de ses opinions et croyances en matière religieuse. Cette proposition se motive par le fait que les employés de l'État incarnent celui-ci, qui est au service des personnes de toutes origines et de toutes croyances. Ce service doit être rendu en toute neutralité.
3. Encadrer le port de signes religieux ostentatoires par l'interdiction du port de signes religieux ostentatoires par le personnel de l'État dans l'exercice de ses fonctions. Un droit de retrait pour 5 ans serait possible pour les municipalités, les CSSS, les cégeps et les universités.
4. Prévoir dans la loi que les services de l'État doivent être donnés et reçus à visage découvert : lorsqu'il y a interaction entre un membre du personnel de l'État et une personne dans le cadre d'une prestation de service, le visage de ces personnes devrait être découvert.
5. Baliser les demandes d'accommodement religieux, notamment les congés, et prévoir pour les ministères, organismes et établissements, se doter d'une politique de mise en œuvre.

Lors de la dernière réunion du Conseil général, le 24 octobre dernier, les membres ont voté cette résolution concernant le point 3 de cette Charte:

« Que la CSQ s'abstienne de rejeter ou d'appuyer l'orientation d'interdire le port de signes religieux ostentatoires par le personnel de l'État dans l'exercice de ses fonctions, avec un droit de retrait dans certains secteurs, jusqu'à l'analyse du projet de loi qui sera présenté pour décision à un prochain conseil général quant à son impact et à ses effets sur l'ensemble de ses membres. À la suite du dépôt du projet de loi, mener une consultation formelle des membres sur l'orientation concernant l'interdiction du port des signes ostentatoires. »

En conséquence une consultation est présentement menée auprès des membres pour connaître leur point de vue sur l'orientation concernant l'interdiction du port des signes ostentatoires.

La CSQ participera à la consultation gouvernementale qui aura lieu dans les prochaines semaines. Le projet de loi 60 prévoit d'interdire le port de signes religieux ostentatoires pour le personnel d'un organisme public dans l'exercice de ses fonctions. L'article se lit ainsi :

Un membre du personnel d'un organisme public ne doit pas porter, dans l'exercice de ses fonctions, un objet, tel un couvre-chef, un vêtement, un bijou ou une autre parure, marquant ostensiblement, par son caractère démonstratif, une appartenance religieuse.

Dès que nous aurons les résultats de la consultation, nous vous les communiquerons.

Nous vous remercions de participer à cette consultation afin de nous éclairer et de bien vous représenter au conseil général de la CSQ.

Véronique Lefebvre
Présidente du SERV

LIBÉRATION POUR LES PLAN D'INTERVENTION

Comme vous le savez, lors de la dernière ronde de négociation de la convention collective (2010-2015), nous avons obtenu des sommes afin de permettre aux enseignantes et enseignants des classes régulières d'être libérés pour les plans d'intervention.

Au début de l'année scolaire 2013-2014,	66 600.00 \$	étaient disponibles.
En date du 20 novembre,	<u>37 353.00 \$</u>	ont été dépensés.
Il reste donc	29 247.00 \$	de disponible pour vos libérations.



Calendrier



pour les tournées FTQ

Comme par les années passées, j'irai vous visiter à l'heure du dîner pour vous présenter les fonds de solidarité FTQ et pour discuter avec vous de tout autre sujet de l'heure ou d'intérêt. Je vous rappelle que les fonds de solidarité FTQ me libèrent 30 jours par année pour faire cette tournée, ce qui est très avantageux pour notre syndicat local puis-que je suis au bureau le matin et l'après-midi de chacune de ces journées. Il est important que vous sachiez que je peux également aller vous voir après les heures de classe. Vous n'avez qu'à prendre rendez-vous avec moi en téléphonant au bureau au 450 455-6651.

Merci et au plaisir de discuter avec vous!

Isabelle Gariépy,
Responsable local (RL) des fonds de
solidarité FTQ



8 janvier 2014	Harwood
9 janvier 2014	À l'Orée-du-Bois
14 janvier 2014	Sainte-Madeleine
16 janvier 2014	De la Riveraine
21 janvier 2014	Saint-Ignace
22 janvier 2014	Virginie-Roy
23 janvier 2014	Saint-Zotique
28 janvier 2014	Des Orioles
30 janvier 2014	La Perdiolle
4 février 2013	Cuillierier
12 février 2014	Saint-Thomas
13 février 2014	Auclair
18 février 2014	Saint-Michel
19 février 2013	De la Samare
20 février 2014	De l'Éclésièrè
28 février 2014	Notre-Dame-de-Lorette
13 mars 2014	Du Val-des-Prés (Sacré-Cœur)
3 avril 2014	José-Maria
9 avril 2014	De l'Épervière
25 avril 2014	Du Papillon-Bleu (Saint-Jean-Baptiste)
15 mai 2014	Du Val-des-Prés (Sainte-Justine)



Un mot de votre Comité des jeunes

Le comité des jeunes du SERV est formé de Mathieu Léveillé, Christine Della Mora Duquette et Carinne Mac Lean. Il a pour mandat de suggérer aux membres de l'exécutif du syndicat des pistes d'informations à transmettre aux jeunes enseignants et enseignantes de la commission scolaire. De plus, trois fois par année, deux de ses membres participent au Réseau des Jeunes (CSQ) qui rassemble des personnes de tous les coins du Québec. C'est l'occasion de se tenir informé et d'échanger sur la réalité syndicale des différentes régions.



L'importance de la mobilisation

En 2010, un groupe de travail a été mis en place par la CSQ pour mener une réflexion sur les conditions favorables à la mobilisation. Environ 600 personnes tant militantes que non militantes ont été consultées pour mieux comprendre ce qui encourage ou non un membre à participer aux actions de mobilisation proposées. Plusieurs points sont ressortis, mais voici les constats :

- * Peu importe ce qui est en jeu, les membres doivent se sentir personnellement interpellés pour se mobiliser;
- * Lors de revendications, les membres doivent comprendre la raison, la cause et les impacts possibles sur leur quotidien et leurs conditions de travail. L'information transmise doit être claire, brève, positive et ciblée;
- * Les membres désirent la présence de leurs leaders syndicaux dans leur milieu de travail afin de permettre des discussions moins formelles;
- * Il faut développer un sentiment d'appartenance chez les nouveaux membres.

Il est donc proposé d'agir sur trois sphères : l'accueil et l'accompagnement, l'action sur le terrain et les communications. Ces informations proviennent du rapport du Groupe de travail sur l'action et la mobilisation (A1213-CGN-015).

L'année de négociation nationale 2014-2015 sera primordiale pour faire entendre nos revendications. Êtes-vous prêts à vous mobiliser?

